

A Strasbourg, le 9 octobre 2017

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le jeudi 28 septembre 2017 à 19h30
Piscine de la Kibitzenau - salle de réunion
1 A Rue de la Kibitzenau
67100 STRASBOURG

Présents : Stéphane METZGER - Stéphane PUCHOL - Isabelle CLAVERIE - Lionel MULLER - Alain HERR - Michèle MERLIN - Nicolas JAEGER - Philippe SCHWEITZER- David FERRERA - Joëlle JOLLY - Matthieu KUHN - Marion TRABAND

Absent(e)s excusé(e)s : Nathalie BISCH - Marie-Rose DANGUEL - Jean-Michel DOHIN - Julien ERNEWEIN - Nadia WALTER - Vanessa MULLER-PILLET

Le président ouvre la séance à 19h30.

Il remercie d'ensemble des membres présents de s'être déplacés.

● **Point 1** : Manifestations du CD67 et répartition des bénéfices

Championnat régional de natation (17 et 18 février 2018) et trophée Zins (du 22 au 24 juin)
Julien Ernewein se propose de gérer l'organisation informatique et bassin.

Trophée Zins : Stéphane Metzger représentera la COF et Stéphane Puchol est responsable de l'organisation, le formulaire Internet pour l'inscription des officiels sera géré par Lionel Muller et Nicolas Jaeger.

L'organisation de ces manifestations demande beaucoup de bénévoles.

Les bénéfices des manifestations seront ventilés à hauteur de 45 % entre les clubs qui mettent des bénévoles à disposition. Les 5% restants seront utilisés pour l'achat des équipements des officiels.

Il a été décidé de ne pas rémunérer les officiels lors des compétitions. Un équipement (polo CD67) leur sera remis.

Organisation d'un repas avec les présidents de clubs, les officiels toutes disciplines et entraîneurs sera programmé. Responsable : Stéphane Puchol.

● **Point 2** : Déplacement Golden League Natation

La Golden League sera organisée à Marseille, du 6 au 8 avril 2018.

Matthieu Kuhn gère le projet.

● **Point 3** : Calendrier ENF

ENF2 :

19/10/17 Team Strasbourg (maximum de 30 nageurs)

14/12/17 Team Strasbourg

22/03/18 Team Strasbourg

07/04/18 Villé

06/05/18 Ostwald

03/06/18 Ostwald

Il est imposé à chaque club de présenter deux évaluateurs à chaque ENF2.

ENF 3 : Durant une compétition à Erstein.

Nageurs étranger : les clubs présentent un dossier avec les niveaux de performance du nageur. Le CD67 validera en commissions les ENF 1, 2 et 3.

● **Point 4** : Calendrier CD67

Le calendrier est validé et joint au procès verbal. Toutes les manifestations qui ne sont pas inscrites au calendrier ne seront pas labellisées par le département.

● **Point 5** : Assemblée Générale du CD67

L'AG aura lieu le 16 novembre 2017 à la Maison des Sports (durée maximale de 1h30)

Les différents rapports seront présentés afin d'animer l'AG.

Présentation du devis du traiteur pour le cocktail à l'issue de l'AG a été validé.

● **Point 6** : Guide des clubs du CD67

Il est proposé à l'assemblée d'éditer un guide présentant l'ensemble des clubs du CD67.

FFN n° 010670000 SIRET : 479 576 811 00026

 <http://basrhin.ffnatation.fr/>  1A rue de la Kibitzenau 67100 Strasbourg

 : ffnatation67@gmail.com

 : 03 88 31 12 74

Il s'agit d'un document de communication. Chaque club pourra y faire paraître les informations pertinentes de l'association.

Le devis, conception, présentation, mise en page et impression, présenté pour 200 exemplaires est de 2694 €.

Un nouveau devis pour 1000 exemplaires est validé.

● **Point 7** : Correspondance presse (DNA)

Une étudiante en STAPS (Juliette Unna) a contacté le président au mois de juillet pour lui demander son soutien dans le cadre de son projet professionnel, faire une école de journalisme.

Nous avons donné une suite favorable à sa demande, elle occupera le poste de pigiste aux DNA.

Le CD67 la soutiendra pour ses publications.

Les clubs peuvent la solliciter pour la rédaction et l'édition des articles dans les DNA, ceci afin de compenser l'absence de remplacement du poste de Serge Bastide.

● **Point 8** : Financement CREPS

Le CREPS nous a informé qu'il ne financerait plus les lignes d'eau pour la natation synchronisée et le plongeon.

La FFN réduit les dotations aux pôles France dont le plongeon (Team Strasbourg plongeon)

Cette situation pose question sur la pérennité des pôles, le président du département s'est rapproché des élus locaux et de ceux de la FFN afin de trouver une solution pérenne.

● **Point 9** : Répartition CNDS

Le CD67 a perçu une subvention de 42000 € dans le cadre du CNDS (J'Apprends A Nager)

Le reversement aux clubs participants a eu lieu. Les clubs ont été avertis par courrier de la répartition de la subvention.

● **Point 10** : Divers

Dans sa recherche de partenaire, le CD67 propose de s'associer à une société privée.

Pour éviter les impacts sur la trésorerie, nous proposons de rémunérer ladite société en commissions sur les partenaires qui signeront une convention financière ou d'échange de marchandise.

La répartition des fonds se fera pour 30 % à la société Plainitude et 70 % pour le CD67.

FFN n° 010670000 SIRET : 479 576 811 00026

 <http://basrhin.ffnatation.fr/>  1A rue de la Kibitzenau 67100 Strasbourg

 : ffnatation67@gmail.com  : 03 88 31 12 74

Fin de la réunion à 22h20.

Le président

Stéphane METZGER



FFN n° 010670000 SIRET : 479 576 811 00026

 <http://basrhin.ffnatation.fr/>  1A rue de la Kibitzenau 67100 Strasbourg

 : ffnatation67@gmail.com

 : 03 88 31 12 74